

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.	Numéro de permis 2011773	Date d'inspection Le 01 avril 2025		
Nom de l'établissement Club Des Amis 7		Numéro de téléphone (506) 547-0085		
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2				
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite en début de matinée à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue
- Pendant la visite le ratio enfant-personnel est maintenu et respecté dans les groupes d'enfant homogène et hétérogène.
- Lorsque de l'acétaminophène est administré à un enfant l'autorisation écrite du parent se retrouve dans le dossier de l'enfant
- L'administration des fiches des médicaments est évidente
- Les médicaments sont rangés sous clé dans la cuisine et hors de portée des enfants
- Le médicament administré en cas de choc anaphylactique (EPIPIEN) est rangé dans un endroit facile d'accès pour le personnel et hors de portée des enfants. Présentement aucun enfant dans l'établissement n'est en besoin d'avoir une EPIPIEN.
- Les médicaments prescrits par ordonnance doivent se retrouve dans leur contenant d'origine portant l'étiquette indiquant le nom du médecin, les instructions d'administration et la période pendant laquelle il doit être administré.
- Les médicaments sans ordonnance se retrouver dans leur contenant d'origine portant l'étiquette initiale, munie d'un couvercle à l'épreuve des enfants et portant une étiquette indiquant le nom de l'enfant et la posologie
- Un registre des incidents (cahier des petits bobos) quotidien est tenu, les parents sont avisés de ceux-ci et signent le registre.
- Les rapports d'incident sont complétés par le personnel éducatif et signé par un parent. Le rapport est envoyé à une employée de l'équipe de livraison de permis dans une fenêtre de 24heures suivant l'incident et une copie est donnée au parent.
- Les rapports d'incident sont versés dans le dossier de l'enfant
- Il fut observé durant la visite que les éducatrices sont engagées auprès des enfants, elles se mettent au niveau des enfants, leur apportent du support et de l'écoute dans l'accomplissement de leurs projets.
- La routine quotidienne dans le centre éducatif inclus; une période de jeu extérieur d'au moins une heure par bloc de quatre heures, lorsque la météo le permet. Les repas et les collations sont servis aux heures reconnues et une période de repos désigné répond aux besoins individuels de chaque enfant.
- Les produits nettoyeurs et toxiques sont barrés sous clé et hors de portée des enfants

Commentaires généraux

Observations : Aucun groupe n'est allé dehors durant la matinée due à la pluie. À mon arrivée, deux groupes jouaient dans le grand parc intérieur, une rotation des groupes était en place pour que tous chacun ait la chance d'aller y jouer. Plusieurs groupes étaient engagés dans la fabrication de poissons d'avril, les discussions tournaient autour des tours que nous pouvons jouer durant la journée. Tous les groupes ont mangé une collation, eue une activité et période de jeux libres, mangés leurs dîner et les tous petits se sont préparés à faire la sieste.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 avril 2025

Date

original signé par

Melinda Brideau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 avril 2025

Date